



Brantôme en Périgord, le 20 novembre 2024

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mardi 26 novembre 2024 à 20 h 00
à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.



Monique RATINAUD.

Ordre du jour joint.../...

Réunion du conseil municipal du 26 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2024 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Affaires budgétaires et comptables

3. Modifications en cours d'exécution du marché de travaux de construction de l'hôtel de ville ;
4. Validation des tarifs publics applicables au 1^{er} janvier 2025 ;
5. Redevance performance systèmes d'assainissement collectif dans le cadre de la réforme des redevances domestiques applicable au 1^{er} janvier 2025 ;
6. Refacturation des frais généraux de personnel 2024 au budget annexe du service d'assainissement collectif ;
7. Régularisation d'écritures comptables (rattrapage des amortissements des immobilisations acquises lors de la fusion) : correction d'erreurs sur exercices antérieurs du budget principal ;

Acquisition immobilière

8. Acquisition de la parcelle AK 221 sise 6 avenue du 8 mai 1945 : Modification des conditions ;

Ressources humaines

9. Validation de la modification du temps de travail portant suppression et création d'emplois pour répondre à une demande de retraite progressive à compter du 1^{er} mars 2025 après avis du CST .
10. Création d'un emploi permanent à temps non complet et autorisation de recrutement par voie contractuelle ;
11. Cadre d'emploi des agents de police municipale : possibilité de recrutement d'un gardien-brigadier pour la police municipale ;
12. Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de la police municipale : projet de délibération à soumettre au CST ;
13. Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
14. Mise en place des indemnités pour travaux supplémentaires (IHTS) : projet de délibération à soumettre au CST ;
15. Validation de l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne après avis du CST ;

Cadre de vie

16. Implantation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques par le SDE 24 dans le cadre du programme « socle solidaire 50 kw » ;
17. Désignation d'un référent supplémentaire au comité communal feux de forêt (CFF) ;

Informations complémentaires